

dans des maximes proposées quelquefois sans déguisement qui conduisent au renversement de la Religion & de l'Etat.

Nous n'exagerons point, Mes Très Chers Freres, & à Dieu ne plaise, que nous voulussions en imposer à ceux-mêmes qui nous calomnient. Ce n'est pas seulement dans les plus emportés de ces Libelles qu'on découvre ce dessein impie: Il se fait sentir dans les plus enveloppés & les plus artificieux, tel qu'est celui qui a pour titre: LETTRES, Ne repugnate vestro bono, &c. que nous avons appris, avec douleur, être parvenu jusques à vous, & qui, comme le plus dangereux, a été flétri par le Conseil du Roi, & par l'Assemblée générale du Clergé de ce Royaume: Ouvrage qui, dans un siècle plus heureux, auroit excité une indignation générale, mais qui, dans celui-ci, n'a trouvé que trop d'approuvateurs parmi des personnes indociles qui voudroient secouer le joug de la Religion & de toutes les Loix.

Son Auteur aussi séditieux que téméraire, & aussi impie que séditieux, en écrivant contre le Clergé; attaque le Roi, la Religion, & Dieu lui-même; le Roi, en transportant au peuple, la propriété du pouvoir suprême; la Religion, en inspirant du mépris pour des engagements qui portent son sceau; & Dieu-même, en voulant donner des bornes à son autorité & à sa puissance.

St. Paul nous apprend, que toute puissance sublime vient de Dieu, & que c'est Dieu qui a mis le glaive entre les mains du Souverain qui est son Ministre. C'est par lui, selon le Sage, que les Rois régneront. Mais, selon l'Auteur des Lettres, aussi ennemi de l'Empire que du Sacerdoce, c'est au peuple qu'appartient la propriété du pouvoir suprême. Vous sentez assez, Mes Très Chers Freres, les conséquences de cette séditieuse maxime. Le Roi ne seroit donc que l'Administrateur du pou-